

**N°6 Novembre 2021**

### Sommaire :

**Édito : Nos vies valent mieux que leurs profits** Page 1

**Le 2 décembre tous à Paris !**  
Page 2

**Le congrès extraordinaire la fédération CGT Equipement Environnement sonnera t'il le glas du SNOPA ?**  
Page 3

**UN PEU D'HISTOIRE.**  
Pages 4-5

**Réunion Visio Retraités**  
Pages 6-7

**Syndicat National : dates importantes**  
Page 8

**Hommage à Daniel GARDES**  
Votre avis nous intéresse  
Page 9

salaires, les pensions ne suivent pas, le pouvoir d'achat s'écroule, les retraités avec de faibles revenus sont les premiers touchés et beaucoup se retrouvent dans la précarité. Nombreux sont ceux qui n'ont plus les moyens de faire face aux besoins les plus élémentaires. Ce qui est inadmissible après une vie de labeur.

La fracture sociale n'en finit pas de s'accroître. Les inégalités s'amplifient, l'injustice est de plus en plus flagrante

Le président de la république pointe cela mais préfère stigmatiser les privés d'emplois en rallongeant la durée nécessaire pour percevoir des indemnités. Par contre, il oublie volontairement de dénoncer la fraude ou l'évasion fiscale ; fraudes ou évasions qui ont pour conséquence de priver d'environ 80 milliards d'euros le budget de l'Etat. Cet argent serait pourtant nécessaire pour entretenir notre patrimoine, pour être investi dans le domaine public : santé, éducation, sécurité, infrastructures...

Ces fraudes bien réelles ont pourtant été pointées par les « pandora-papiers » et auparavant par les « Panamas-papiers » mais Macron en posture de candidat aux élections

### Édito : Nos vies valent mieux que leurs profits

Le président de la république dans sa dernière allocution télévisée a dressé un bilan positif sur la situation de notre pays, qu'elle soit sanitaire, économique ou sociale.

Tant d'optimisme a de quoi nous interroger et démontre toute la déconnexion entre ce haut personnage de l'Etat habitué à côtoyer et à défendre les intérêts d'une certaine classe sociale et la réalité que vivent les français au quotidien.

La réalité est toute autre : 12% d'augmentation des tarifs du gaz, les prix du carburant qui s'enflamment pour atteindre des sommets. L'inflation repart, les

présidentielles se garde bien de les citer pour préserver sa caste sociale qui a contribué à son accession au pouvoir.

Il a annoncé que la réforme des retraites ne se fera pas sous ce quinquennat. Mais elle reste toujours d'actualité et sera remise sur le tapis dans la perspective d'un nouveau mandat de Macron. Dans ce cas, le régime spécial de retraite des ouvriers d'Etat et des OPA sera sur la sellette et menacé de suppression. Le FSPOEIE continue de perdre des cotisants faute de recrutements. Nos camarades OPA actifs le vivent au quotidien, sans recrutements leurs missions, leurs postes disparaissent. Tous les secteurs sont touchés : routier, maritime, fluvial, dans les DREAL, les DDT...

Pour nous, les plus anciens qui avons connu le temps des DDE nous avons du mal à nous faire une idée de l'ampleur du désastre et des difficultés que rencontrent nos camarades.

Mais la réalité est là : la volonté est de vider la fonction publique et de livrer tout ce qui peut générer du profit au secteur privé.

Cette course perpétuelle aux profits à court terme est insupportable. Comment pouvons-nous concevoir que ce qui relève de l'intérêt commun génère des profits au secteur privé ?

Nous devons revenir à nos fondamentaux, construire une société humaine faite de partage et surtout qu'une partie de la richesse produite serve à l'intérêt général.

Retraités, nous devons continuer à nous battre pour notre pouvoir d'achat en exigeant une augmentation des pensions, des services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique, une Sécurité sociale intégrale, solidaire, universelle et démocratique avec un financement à 100 % par les cotisations sociales

**La CGT appelle les retraités à se mobiliser et à manifester le 2 décembre à Paris.**

Renseignez vous auprès de votre syndicat, votre UD, votre UL pour connaître l'organisation mise en place et les modalités de transports.

**Le 2 décembre à Paris**

**Une marée humaine de retraités unis pour gagner le droit à bien vivre sa retraite !**

# LE 2 DÉCEMBRE

## tous à Paris

« Nos vies valent mieux que leurs profits »

Nous le revendiquons depuis des mois,  
à Paris nous venons le gagner!!!  
**Bien vivre sa retraite : une exigence sociale !**

**LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**, nous étions des dizaines de milliers de retraités mobilisés pour l'augmentation immédiate de nos pensions de retraite, le financement de la Sécurité sociale, le développement et le maintien de notre protection sociale et des services publics en proximité.

**LE 5 OCTOBRE**, nous étions aux côtés des salariés, des jeunes et des privés d'emploi, pour le développement industriel, la défense de l'emploi et l'augmentation des salaires, socle commun revendicatif interprofessionnel et intergénérationnel.

“

Nous sommes lucides et déterminés à agir face à un gouvernement et à un patronat qui restent résolument sourds à nos exigences.

Ça suffit ! Les retraités revendiquent une autre répartition des richesses.

*170 milliards pour les riches, 57 milliards pour les actionnaires  
et rien pour les retraités sinon une aumône !!!*

”

### Les retraités exigent :

- 👉 Une **augmentation** des pensions de bases et complémentaires. 100 euros immédiatement, 300 euros pour 2022.
- 👉 Une **Sécurité sociale** intégrale, solidaire, universelle et démocratique avec un financement à 100 % par les cotisations sociales.
- 👉 Des **services publics** de proximité sous contrôle et maîtrise publique.

### Les moyens existent pour satisfaire les revendications !

- 👉 Les dividendes, la fraude fiscale, l'ISF, les exonérations de cotisations sociales...
- 👉 Le patronat doit rembourser les 52 milliards d'exonération de cotisations sociales de 2021 qui sont une partie de notre salaire socialisé.
- 👉 Gouvernement et Patronat doivent entendre les revendications des retraités !!!

Un événement national visible, coloré, animé

## Le 2 décembre à Paris

Une marée humaine de retraités unis pour gagner  
le droit à bien vivre sa retraite :

**Une exigence sociale !**

# **Le congrès extraordinaire la fédération CGT Equipement Environnement sonnera t'il le glas du SNOPA ?**

La Fédération CGT Equipement Environnement (FNEE CGT) a programmé un congrès extraordinaire les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2021 à Paris.

L'ordre du jour de ce congrès porte uniquement sur la modification des statuts de la FNEE.

Initialement, le dernier congrès de la FNEE en octobre 2019 prévoyait d'organiser à mi mandat une conférence pour faire le point sur l'évolution de l'outil syndical.

La direction élue de la FNEE a décidé autrement en convoquant à mi mandat un congrès pour modifier ses statuts.

La fédération est aujourd'hui composée de :

Syndicat nationaux : SNPTRI, SNPTAS, SNOPA, SNPAM, SNAPB, Météo...

Syndicats de services : CEREMA, USAC, SD31, AC

La principale modification porte sur le périmètre des syndicats. **En effet, seuls pourront être affiliés à la FNEE les syndicats d'établissements ou de services sur un périmètre régional ou interrégional.**

Ce qui signifie en clair que **les syndicats nationaux ne pourront plus être affiliés à la FNEE**. Leur seule possibilité serait alors de se dissoudre ou de trouver une autre solution.

**Les OPA syndiqués jusqu'alors dans les sections syndicales du SNOPA CGT devraient alors se syndiquer dans les syndicats de service ou d'établissements.**

**Au niveau national, le SNOPA CGT n'existerait plus.**

Une possibilité de s'organiser nationalement serait envisagé sans être vraiment formalisée.

**Pour les retraités OPA, la possibilité de se syndiquer nationalement serait préservée mais il n'y aura plus aucune référence au SNOPA**

A ce congrès extraordinaire de la FNEE CGT, le sort du SNOPA va se jouer par la volonté de quelque uns. Mais sommes-nous prêts à accepter cela ?

Nous sommes conscients de la nécessité de repenser notre outil syndical pour l'améliorer mais cela passe par la consultation et la volonté de tous.

Plusieurs questions se posent à nous aujourd'hui, OPA actifs comme retraités :

- A t'on besoin d'une structure syndicale spécifique pour défendre les OPA ?
- Le SNOPA CGT avec ses sections a-t-il toujours sa pertinence et doit-il continuer ?
- Comment doit évoluer notre outil syndical et avec qui ?
- Comment devons nous assurer la continuité syndicale avec la syndicalisation des retraités ?

# UN PEU D'HISTOIRE.

Avant de poursuivre, qu'il nous soit permis d'avoir une pensée émue et respectueuse pour nos anciens qui dans des conditions difficiles ont œuvré pour créer le SNOPA.

E. DUCOUT, DUPUY, PONCET, SOLIE, BEAUDOIN, CANO, BUIGNET.

Plus proches de nous : E. GILET, L. PASCOUAU, A. PRYET, Y. LEGROS, M. BONNET, G. DALES, R. PINSON, I. CHEMIN, G. BARDINA.

Des géants auprès desquels une génération de militants a appris à grandir. De par leur investissement, leur abnégation, ils ont édifié les fondations de notre SN, et les sections syndicales en sont devenues les murs porteurs.

Au fil du temps notre spécificité d'ouvriers d'Etat n'a cessé de justifier que le SNOPA et les sections étaient l'organisation la plus adaptée et la plus efficace pour faire aboutir nos revendications.

Le SNOPA ; c'est une longue histoire de luttes menées de 1936 à nos jours, luttes qui nous ont permis d'améliorer nos conditions de vie et de travail.

## Des dates clefs jalonnent cette histoire.

- 1937 1ers règlements type du personnel ouvrier.
- 1948 Statut des ouvriers permanents des Ponts et Chaussées.
- 1943 Attribution d'un salaire national.
- 1949 Régime de retraite des ouvriers permanents de l'Etat.
- 1965 Publication au journal officiel du statut des Ouvriers des Parcs et Ateliers.
- 1975 Suite au blocage des salaires dans notre secteur de référence (augmentations horaires des OPA). Le BN invite les OPA à se prononcer sur l'obtention des augmentations de la Fonction Publique. Ce changement de référence obtenu, le BN demande l'application du supplément familial de traitement aux OPA chargés de famille. Face au refus du Ministère le BN guidera les sections pour que ces dernières, par des recours interrogent les tribunaux administratifs. Et le BN, déposera un recours auprès du Conseil d'Etat qui nous donne raison. Les OPA percevront un rappel allant de 1975 à 1982. **Le SNOPA étant le seul syndicat à avoir déposé ces recours.**
- 1992 Suite à l'augmentation de la prime d'ancienneté de 24 à 27% le SNOPA dépose un recours au Conseil d'Etat pour que cette avancée soit prise en compte dans le calcul de la pension des camarades retraités qui remplissaient les conditions.
- 1995 Décision du Conseil d'Etat, le droit de bénéficier de ces avancées est ouvert à tous les OPA qui remplissent les conditions ; Plus de 4000 dossiers sont examinés et les pensions réajustées (le rappel versé se montant à environ 60 000 000 Frs). **Seul le SNOPA a déposé le recours avec l'aide de l'UGFF (aujourd'hui l'UFSE).**
- 1995 Loi Juppé OPA forte mobilisation des OPA, pour le maintien de la prise en compte des primes d'ancienneté et de rendement pour le calcul de la retraite (entre autre).
- 2001 Sortie du décret amiante applicable aux OPA des services spécialisés, implication du SN, seuls les OPA bénéficient d'une bonification.
- 2002 Obtention de la prime de métier.
- 2004 Obtention de la prime d'expérience.
- 2006 Publication du rapport Courtial. Le SNOPA va s'investir sans limites pour que le transfert des OPA dans la Fonction Publique Territoriale se face dans les meilleures conditions.
- 2014 le SN OPA publie le guide du droit d'option.

Le parcours du SNOPA a été ponctué de rendez-vous importants, conscient de ne pas les avoir tous énumérés, il en est un qui ne peut être oublié.

## LE 30 SEPTEMBRE 1988 1000 OPA à Paris.

Nous avons osé et nous avons réussi. Cette action nous a permis d'obtenir :

- L'abrogation de la circulaire du 30 mai 1986 sur le blocage des recrutements.
- L'affiliation sur statut d'Ouvriers des Parcs des OAPA en limite d'âge et par la suite l'affiliation au bout d'un an de présence.

**C'est sur le terrain des luttes que l'histoire des Parcs et des OPA a été écrite.**





Dixit E. DUCOUT « Tous les avantages obtenus, du plus petit au plus grand, l'ont été grâce à l'action du syndicat, c'est là une vérité élémentaire qu'il faut que tout le monde comprenne »

Depuis sa création, notre SN a été celui qui a le plus œuvré pour améliorer la situation des OPA. Toutes les avancées obtenues par l'initiative du BN et de ses sections les OPA ne les doivent qu'à eux-mêmes. Pour autant il ne faut pas occulter les interventions ponctuelles du BN à la demande des sections pour régler des problèmes locaux, et ils sont nombreux.

**Notre dernier congrès s'est tenu en octobre 2018, résolution n°17, le SNOA CGT**

**considère :**

- Que son syndicat national est l'organisation la plus adaptée pour défendre les OPA.
- Revendique une organisation syndicale dont le socle est la section pour être au plus près des revendications des syndiqués tout en conservant un lien permanent avec le niveau national (SN et FD).
- Ce type d'organisation (sans tomber dans le corporatisme) au fil des ans a su nous entendre, a su prendre en compte notre spécificité d'ouvriers d'Etat et a agit à l'écart de toute influence dans une organisation ou notre particularité ne serait pas prise en compte.

**On ne défend bien que ce que l'on connaît bien.**

La FNEE dans le cadre de l'évolution des statuts et de l'outil syndical fédéral (avec un passage en force) s'oriente vers la suppression des syndicats nationaux, le syndicat de service remplaçant la section syndicale. Nous ne pouvons pas accepter cette orientation qui nous fait perdre toute notre identité, et ou nos retraités sont laissés pour compte. Face à ce holdup nous n'avons plus notre place au sein de la FNEE. Alors qu'elle devrait fédérer, concerter, proposer, elle impose.

**D'un revers de main serait mis sous cloche 85 ans de vie syndicale. C'est inacceptable.**

**Il nous semble judicieux de rappeler que les orientations du congrès sont souveraines et doivent être respectées en tant que telles par nos mandants, ce qui a priori n'est pas le cas pour certains.**

Sont signataires de ce texte : P. VERDAUD, P. PINEAU, R. VIRY, G. FRAILLINI,

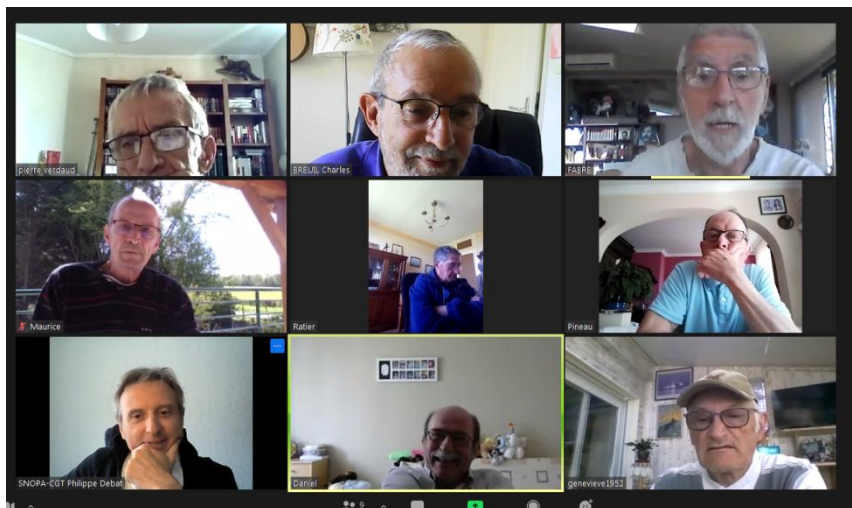


# Réunion visio retraités SNOPA CGT

Lundi 3 mai 2021

Présents : P.DEBAT, P.VERDEAU, C.BREUIL, P.FABRE, M.BARLA, M.RATIER, P.PINEAU, D.BRO, R.VIRY

Excusés : N.FIOROT, G.FRAILLINI



La CE du SNOPA doit se réunir le 6 mai prochain en amont de celle de la FNEE du 17 mai dont l'ordre du jour sera les modifications de ses statuts dans la perspective d'un congrès extraordinaire en fin d'année 2021.

Ces projets d'évolution visant à supprimer les syndicats nationaux (donc le SNOPA) pour n'autoriser que des syndicats de services ou

d'établissements, le secrétariat a décidé de prendre l'avis de certains camarades aujourd'hui retraités, ayant eu des responsabilités syndicales au sein du SNOPA.

Il va de soi que la nature des documents proposés par la FD a provoqué des interrogations et généré beaucoup d'inquiétudes. Pour certains, cela leur a remémoré des souvenirs datant des années 80-90 et rappelé que des relations conflictuelles ont toujours existé au sein de la fédération. Ce qui laisse à penser que la précipitation d'organiser un congrès en fin d'année relève plus de l'idéologie et de la stratégie qu'une orientation murie et débattue entre tous.

Mais tous ont conscience des restructurations, des transferts et de l'évolution des services qui ont entraîné une baisse considérable de syndiqués, de militants et des difficultés du SNOPA. **Il est indéniable qu'une évolution de l'outil syndical doit s'effectuer.** Cependant, ils pensent qu'une structure en capacité de défendre les droits et intérêts des OPA actifs et retraités est toujours nécessaire notamment en perspective du chantier d'évolution statutaire OPA mais aussi pour défendre notre régime de retraite : le FSPOEIE. Ils ne retrouvent pas cela dans le projet de la fédération.

En ce qui concerne la continuité syndicale et la syndicalisation des retraités qui aujourd'hui représente environ 1/3 des syndiqués au SN, la suppression du SNOPA entraînerait une perte considérable. Beaucoup de retraités ne sauront plus où se syndiquer.

La question de l'identité OPA, des missions et métiers spécifiques amenés à disparaître, tout cela avec l'aval de la fédération est pour eux inacceptable !

Les camarades dénoncent l'aspect passage en force (ou couteau sous la gorge) qui mettrait le SNOPA en obligation de se dissoudre ou de quitter la FNEE.

**Ils tiennent à rappeler aux membres de la CE du SNOPA :**

Les orientations prises au dernier congrès de la FNEE sur l'évolution de l'outil syndical : « *Au cours des 18 premiers mois de son mandat, la nouvelle direction élue devra organiser la*

*consultation et le débat avec les syndiqués sur les pistes d'évolutions proposées par le congrès. A mi mandat, la **fédération organisera une conférence nationale** de ses composantes pour faire un point d'avancement des débats. A l'issue de cette conférence nationale, poursuite des débats et, en fonction de ceux-ci, **préparation du 17ème congrès** ».*

Mais aussi celles prises au congrès du SNOPA à Courcelles en octobre 2018 :

- ***Le SNOPA CGT considère que son syndicat national est l'organisation la plus adaptée pour défendre les OPA***
- ***Le SNOPA CGT propose un congrès de dissolution de la FNEE CGT afin que le syndicat national puisse rejoindre l'UFSE***
- ***Le SNOPA CGT considère que l'UFSE ne doit être qu'une étape qui amènera à la création d'une union ou d'une fédération unique avec la Fédération des services publics qui serait la meilleure structure pour défendre les missions et le droit des OPA***

Ils tiennent à faire remarquer le travail en commun réalisé avec l'UFSE et notamment l'importance de la BAR Ouvriers d'Etat.

**Pour les camarades, si une décision de l'évolution de l'outil syndical doit s'effectuer, elle doit se faire dans le respect des orientations fixées en congrès.**

**Ils demandent aux membres de la CE du SNOPA de se prononcer contre la décision d'organiser un congrès extraordinaire de la FNEE qui irait à l'encontre des décisions de congrès et de continuer le débat en vue du 17<sup>ème</sup> congrès fédéral.**

**Ils demandent aux membres de la CE de respecter les décisions de congrès du SNOPA et d'attendre le prochain congrès prévu en 2023 pour prendre des décisions sur l'évolution du syndicat national.**



# SYNDICAT NATIONAL

**1936-1939** Regroupement de quelques sections syndicales pour former le syndicat national.

Reconnaissance de notre catégorie comme ouvrier appartenant à une administration et doté d'un statut.

**1939-1945** Le Syndicat et ses militants entrent dans la clandestinité.

**1945-1950** La CGT est majoritaire chez les OPA : 80 sections et 4000 adhérents

**1950-1960** Les salaires des OPA sont établis par référence au privé, sur ceux du bâtiment et des travaux publics de la Seine. Le syndicat national fait condamner le ministre à rétablir la parité de nos salaires avec les minima de référence. Les heures supplémentaires sont prises en compte pour le calcul des congés. Des rappels de

salaires non négligeables seront perçus. (Exemple : H.S. à 25 % passent à 37 %)

**1965** « Sorte » du statut des OPA.

**1968** Lutte du monde du travail et des OPA.

Augmentation des salaires (+ 33 %) et diminution du temps de travail sans perte de salaire.

**1970-1982** Amélioration de notre régime de congé maladie.

Notre syndicat opte pour les augmentations de la fonction publique et obtient : une réduction d'horaire de travail sans diminution de salaire ainsi que 3 % d'ancienneté payés au travers de la prime de rendement pour les OPA ayant plus de 24 ans d'ancienneté.

3000 dossiers individuels sont déposés par les OPA auprès des tribunaux administratifs pour réclamer le supplément familial.

Depuis, le paiement du SFT est accordé aux OPA.

**1982** Réduction du temps de travail à 39 H sans perte de salaire. Cessation anticipée d'activité pour les OPA.

**1986** Le ministère bloque tout recrutement d'OPA. Diminution des effectifs autorisés.

**1988** 30 septembre à l'appel de la CGT : importante manifestation des OPA à Paris. 1 200 d'entre eux se rassemblent devant le Ministère. De nombreuses avancées sont obtenues dont l'affiliation après un an de présence au lieu des cinq précédemment exigés.

**1990** La prime d'ancienneté à 27 % et l'affiliation au bout d'un an des auxiliaires du parc sont obtenues.

**1992** Parution de la circulaire définissant les nouvelles classifications. Perte de référence aux métiers. La CGT refuse de cautionner ce texte. Augmentation de la prime de rendement de 6 % à 8 % en moyenne ainsi qu'une augmentation de salaire de l'ordre de 2 %.

**1993** Amélioration du régime accident de travail. Paiement à 80 % du salaire après trois mois d'arrêt au lieu des 2/3 précédemment.

**1994** Revalorisation de l'astreinte, des frais de déplacement et levée des gels de poste. Pérennisation de la CPA (Cessation progression d'activité avec travail à mi-temps et 80 % du salaire).

**1995** Victoire du syndicat CGT au Conseil d'Etat pour l'attribution de la prime d'ancienneté à 27 % pour les retraités.

**1996** Augmentation à 25 % des postes de spécialistes.

**1997** Nouvelle circulaire sur les classifications des OPA. Création du CFA (congé de fin d'activité).

## 1936

## O

## P

## A

Un concours de chef d'équipe A est ouvert à tous les OPA après mutation interne et promotion au choix.

Le concours interne de contremaître A, chef de chantier A et chef magasinier A est ouvert des le grade de maître compagnon et spécialiste A.

Les promotions à maître compagnon retraitables s'effectueront systématiquement 6 mois pleins avant la date de départ à la retraite.

Création de la prime d'expérience (3% pour les OPA ayant 30 ans d'ancienneté sans que ces 3% entre en compte pour le calcul de la pension).

**2004** Modifications des règles d'astreinte, notamment majoration de 50% des indemnités lorsque le délai de prévenance est inférieur à 15 jours.

Suite à la loi FILLION, Décret retraite du 5 octobre 2004 actant l'allongement progressif de la durée de cotisation à 160 trimestres en 2008.

Loi dite de « décentralisation » du 13 août 2004. L'article 104 impose une

réorganisation et met en danger les Services Spécialisés. Pour les Parcs Départementaux, elle exclut provisoirement les Parcs et les OPA des services ordinaires du processus de transferts.

**2005** Plusieurs réunions du groupe de travail COURTIAL. Un rapport commandé par le Ministre sera remis au gouvernement et servira à l'élaboration d'un projet de loi sur l'évolution et l'avenir des Parcs. Mise en place d'un groupe de travail Santé Application du décret 2002-584 du 24 avril 2002 qui classe en catégorie insalubre les OPA exerçant un emploi sur des aéroports comptant plus de 20 000 mouvements d'aéronefs. Projet de décret sur le Congé de Fin d'Activité Amiante.

**2006.** Augmentation de la prime de métier de 104€ par an et par agent. Revalorisation des indemnités d'astreinte

## DES DATES IMPORTANTES

## C

## G

## T

**1998** Conférence nationale sur l'entretien et l'exploitation des infrastructures.

**1999** Ouverture des négociations sur la RTT.

**2000** Parution de l'instruction sur les droits syndicaux du 11/12/00 qui rappelle les dispositions en vigueur et précise la mise en œuvre de certaines avancées nouvelles. Mise en échec du décret du 22/09/00 remettant en cause les frais de déplacement notamment sur la partie indemnité de repas.

**2001** Nouveau régime indemnitaire OPA, quota de Maître Compagnon de 4 à 10 %. Coup de chapeau à maître compagnon hors quota et hors enveloppe. Rapport Cazottes sur les frais de déplacements. Création d'un groupe de travail sur l'évolution des métiers OPA et les classifications. Victoire en conseil d'Etat sur le calcul de la pension au dernier grade.

**2002** Mise en œuvre de la réduction du temps de travail à compter du 01.01.02.

Création d'un régime indemnitaire OPA : la prime de métier et le complément à la prime de rendement.

Calcul des heures supplémentaires à la semaine. Nouvelle plage horaire pour les heures supplémentaires de nuit : 22H à 7 H au lieu de 21 H à 6 H (Il faut attendre 2005 pour une application effective.)

Première année du maintien des effectifs même si cela est insuffisant vis-à-vis de la RTT. Cela a permis le recrutement de plusieurs centaines de jeunes OPA dans les parcs.

**2003** Amélioration de la circulaire des classifications. Quota global de 35%.

Promotion à spécialiste B pour les maîtres compagnons.

Les chefs d'équipe C peuvent être promus au choix à réceptionnaire, responsable de travaux et responsable de magasin.

## 2010

**2007** Manifestation nationale à Paris le 27 mars des OPA des services spécialisés. Elaboration des Documents d'Orientations Stratégiques (DOS) dans chaque département. Grève et manifestation historique le 14 novembre, plus de 2 000 OPA à Paris. Parution du décret et de la circulaire Amiante (CSA).

**2008** Le 1er avril, Matignon publie notre projet de loi de transfert. Nouvelle grande journée de grève et d'actions chez les OPA le 14 avril.

**2009** Revalorisation de la prime de métier de : 100 € pour les OQ, OE, Compagnon, MC et SPA, 80 € pour les SPB, CEA, CEB et CEC, 60 € pour les haute maîtrise, les T1 et T2, 40 € pour les T3 et TP.

Sortie du rapport de la commission des lois du sénat en février qui abroge le statut commun de PTS et le remplace par une mise à disposition sans limitation de durée assortie d'un droit d'option dans la RTT. Réussite de l'appel national CGT et CFDT à la grève du 18 juin parmi les OPA. Le 25 septembre, rassemblements devant l'Assemblée Nationale pour le vote de la loi de transfert et à Clermont-Ferrand pour le congrès de l'ADF.

Le 26 octobre parution au JO de la loi relative au transfert des parcs de l'équipement et à l'évolution statutaire des OPA. Nouvelle grève massive des OPA le 3 décembre à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO sur la sortie des textes de garanties nationales.

**2010** 31 parcs sont transférés dans les conseils généraux au 1<sup>er</sup> janvier. Parution des textes de garanties nationales apportées aux OPA dans le cadre des transferts et des mutations dans les Directions Interdépartementales des Routes et les Services Navigations



# Hommage à Daniel GARDES

Ils étaient nombreux en ce mardi 16 novembre 2021 à Polignac en Haute Loire pour rendre un dernier hommage à leur camarade Daniel GARDES.

Daniel a été fauché trop tôt par la maladie à l'âge de 73ans laissant sa famille et ses proches dans la douleur et le désarroi.

Les OPA, les camarades de la CGT, le SNOPA étaient présents pour saluer la mémoire de celui qui fut le trésorier de la section OPA CGT de la Haute Loire pendant de nombreuses années.

Que cela soit dans le domaine associatif ou syndical, Daniel était un homme de conviction qui se mettait toujours au service du collectif.

Daniel a toujours été fidèle à la CGT et il l'est resté lorsque l'heure de la retraite a sonnée. Il va laisser un grand vide autour de lui.

Le SNOPA CGT tient à saluer sa mémoire et adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Repose en paix camarade !



## Votre avis nous intéresse

Le bulletin retraité du SNOPA CGT m'intéresse, je veux continuer à recevoir: oui (1) – non

Je peux contribuer à la rédaction d'articles : oui (1) – non

1- Communiquer ses coordonnées, son adresse mail et postale à :  
[orgasnopa@cgt.fr](mailto:orgasnopa@cgt.fr)

## Rejoignez le SNOPA CGT

### Bulletin d'adhésion

|  |  |
|--|--|
| Nom  |  |
| Prénom   |  |
| Adresse postale  |  |
| Mail   |  |
| Téléphone  |  |
| <b>Bulletin à retourner à : SNOPA CGT 263 rue de Paris – case 543 93515 Montreuil Cedex</b><br>Mail : <a href="mailto:orgasnopa@cgt.fr">orgasnopa@cgt.fr</a> |  |

Visitez notre site internet avec sa rubrique retraité : [www.snopacgt.com](http://www.snopacgt.com)